

DEPARTEMENT DU LOT
COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2023

Membres en exercice : 15	Date de la convocation : 05/04/2023 <i>L'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Ginette GINESTE, le 11 avril 2023, dans la salle du conseil municipal de la commune.</i>
Présents : 12	
Représentés : 2	Présents : Alain BOURDET, Emilie LEFEBVRE, Géraldine ARNOULD, Stéphane DEVEZ, Michel ARNAUDET, Florian LAFLORENCIE, Jean-François GUERRAND, Francis JAMMES, Ginette GINESTE, Sandie CASSAN, Nathalie BRUNET, Joëlle SABATIE
Votants : 14	
	Représentés : Didier GAYA par Michel ARNAUDET, Amélie VERGNE par Francis JAMMES
	Excusés :
	Absents : Stéphanie ROUSSIES
Secrétaire de séance :	Sandie CASSAN

Fait et délibéré le 11 avril 2023
Pour copie certifiée conforme.

Publié en mairie le : 12 avril 2023

Objet : LOTISSEMENT LES PRES DE LASCOL : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Ginette GINESTE,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Mme Stéphanie ROUSSIES après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	57 260.89			58 118.20	57 260.89	58 118.20
Opérations exercice	222 577.90	414 889.64	423 035.22	412 435.19	645 613.12	827 324.83
Total	279 838.79	414 889.64	423 035.22	470 553.39	702 874.01	885 443.03
Résultat de clôture		135 050.85		47 518.17		182 569.02
Restes à réaliser						
Total cumulé		135 050.85		47 518.17		182 569.02
Résultat définitif		135 050.85		47 518.17		182 569.02

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à Saint-Laurent-les-Tours, les jour, mois et an que dessus.

Délibération signée électroniquement par Mme la Maire, Stéphanie ROUSSIES.